



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/411  
6 août 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Onzième session  
São Paulo, 13-18 juin 2004

**COMMUNICATION DES PAYS MEMBRES DU GROUPE DES 77 ET DE  
LA CHINE, RELATIVE À L'ADOPTION DE MESURES ÉCONOMIQUES  
COERCITIVES ET DE SANCTIONS UNILATÉRALES CONTRE DES PAYS  
EN DÉVELOPPEMENT<sup>1</sup>**

1. Le Groupe des 77 et la Chine s'inquiètent vivement de constater que l'on recourt de plus en plus fréquemment à des mesures économiques coercitives et à des sanctions unilatérales contre des pays en développement, et plus précisément que l'on a récemment tenté de faire appliquer le droit interne en dehors du territoire national, alors que la grande majorité de la communauté internationale a rejeté ce procédé et que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions dans lesquelles elle a instamment prié les intéressés de prendre d'urgence des dispositions pour le faire effectivement disparaître.
2. Les mesures économiques coercitives et les sanctions unilatérales perturbent gravement le développement économique et social de beaucoup de pays en développement, affectent le bien-être de leur population et font obstacle à l'exercice de leurs droits fondamentaux, notamment le droit au développement, le droit à un niveau de vie normal du point de vue social et sanitaire, et le droit à l'alimentation, aux services médicaux et aux services sociaux élémentaires.
3. Le Groupe des 77 et la Chine rejettent énergiquement les lois et les règlements aux effets extraterritoriaux ainsi que les mesures économiques coercitives sous toutes leurs formes, notamment les sanctions unilatérales prises contre des pays en développement; ils réaffirment qu'il est urgent de les faire disparaître sans délai.

---

<sup>1</sup> Distribuée en tant que document officiel de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à la demande du Groupe des 77 et de la Chine.

4. Nous soulignons que ces mesures vont à l'encontre des principes consacrés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies et par le droit international et qu'elles contredisent les principes du système multilatéral d'échanges et les règlements de l'OMC, et menacent gravement la liberté du commerce, de la navigation et l'investissement. Nous nous déclarons de nouveau convaincus que les mesures prises sont de ce fait nulles et de nul effet.

5. Le Groupe des 77 et la Chine continuent d'insister sur la nécessité d'éliminer totalement les lois et les règlements aux effets extraterritoriaux préjudiciables ainsi que les autres mesures économiques coercitives unilatérales.

-----